

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2559

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Avenants pour le remplacement des indices de révision de prix des marchés de la direction de l'eau à la suite de l'interruption du calcul des indices produits et services divers (Psd) et l'aménagement des modalités de substitution d'indices**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de la décision du ministère de l'économie et des finances interrompant le calcul des indices produits et services divers utilisés dans les clauses de variation des prix de différents marchés de la direction de l'eau en cours d'exécution, il est nécessaire d'adopter par avenant les clauses de variation et les modalités de révision de ces marchés.

Cette adaptation fera l'objet d'un avenant aux marchés concernés, conformément aux clauses du cahier des clauses administratives particulières des marchés.

Dans son communiqué paru au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF) n° 8 du 30 septembre 2004, la direction générale a préconisé le remplacement des indices produits et services divers par des indices nouvellement créés, indices frais et services divers selon le détail suivant :

- indice PsdA par l'indice FSD1,
- indices PsdB, PsdC et PsdT par l'indice FSD2,
- indice PsdD par l'indice FSD3, ces trois indices FSD étant en valeur de base 100 en juillet 2004.

Il est enfin proposé pour l'avenir en cas d'interruption de publication d'indices, de prévoir pour ces marchés, la substitution des indices préconisés en remplacement par le biais d'ordres de services.

L'ensemble des autres clauses des marchés demeure inchangé. Les marchés concernés par ces suppressions de parution d'indices sont les suivants :

- la réalisation de mesures quantitatives et qualitatives d'effluents dans le réseau d'assainissement et le milieu naturel. Titulaire : le groupement d'entreprises IRH environnement SA-Hydratec SA,
- les fournitures de préleveurs portables classiques, fournitures de pièces détachées de préleveurs portables classiques et réparation de préleveurs portables classiques. Titulaire : l'entreprise Martec.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les avenants aux marchés sus-visés ;

Vu lesdits avenants ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants portant substitution des indices et adaptation des clauses de révision des prix des différents marchés désignés ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,